

# Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : **I 745**  
Industrielle



<b>Habitation</b>	unifamiliale	h1							
	bi et trifamiliale	h2							
	multifamiliale	h3							
	multifamiliale collective	h4							
	maison mobile	h5							
<b>Commerce</b>	détail et services de proximité	c1							
	détail et serv. prof. et spéc.	c2							
	hébergement	c3							
	restauration	c4							
	diver. et act. récréotouristiques	c5							
	détail et de serv. contraignants	c6	●a)						
	débites d'essence	c7							
	commerces et serv. reliés à l'auto.	c8	●b)						
	gros, lourds et act. para-indust.	c9	●c)						
<b>Industrie</b>	prestige	i1							
	légère	i2							
	lourde	i3							
	extractive	i4							
<b>Instit. public &amp; communautaire</b>	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1	●						
	institutionnel et administratif	p2							
	communautaire	p3							
	infrastructures et équipements	p4							
<b>Agricole</b>	culture du sol	a1							
	agriculture, forest. et sylviculture	a2							
	élevage	a3							
	élevage en réclusion	a4							
<b>Aire nat.</b>	conservation	n1							
	récréation ext.	n2	●						
<b>Structure</b>	isolée		●						
	jumelée								
	contiguë								
<b>Marges</b>	avant (m)	min.	10						
	latérale (m)	min.	10						
	latérales totales (m)	min.	20						
	arrière (m)	min.	10						
<b>Bâtiment</b>	largeur (m)	min.	7,3						
	hauteur (étages)	max.	2						
	hauteur (m)	max.	11						
	superficie de bâtiment au sol (m <sup>2</sup> )	min.	53						
	superficie de plancher (m <sup>2</sup> )	max.							
<b>RAPPORT</b>	coefficient d'occupation au sol (%)	max.	30						
	nombre de logement à l'hectare	max.							
	espace naturel (%)		10						
<b>TERRAIN</b>	largeur (m)	min.	25						
	profondeur (m)	min.							
	superficie (m <sup>2</sup> )	min.	1500						
<b>DISCRÉT.</b>	P.I.I.A.								
<b>SPÉC.</b>			(1)						

## USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU

**Usage spécifiquement permis :**

(a) vente en gros de pièces usagées et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles, service de garde pour animaux domestiques (sauf chenil d'élevage), école de dressage pour animaux domestiques (avec ou sans pension), cour à rebuts et ferraille

(b) service de réparation d'automobiles (garage)

**Usage spécifiquement exclu :**

(c) mini-entrepôts uniquement lorsque l'emplacement est adjacent à la route 117

## DISPOSITIONS SPÉCIALES

(1) art. 119, 120 - aire tampon

(2) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord

## AMENDEMENTS

21-01-2014	194-11-2013 (usage)
21-04-2017	194-30-2017 (modif usage c9)